Recherches

DU CONSEIL
DU STATUT
DE LA FEMME

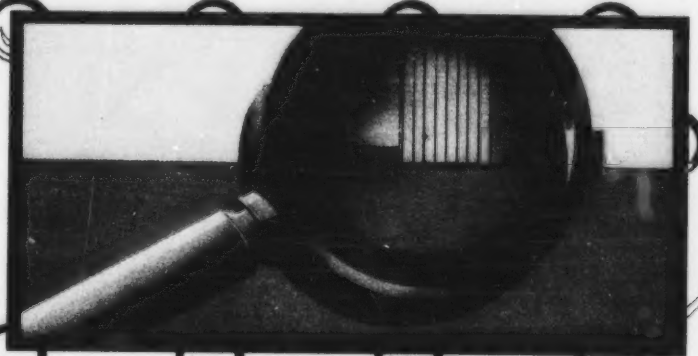

Québec

Gouvernement du Québec
Conseil du statut
de la femme

LES FEMMES ITINÉRANTES : UNE RÉALITÉ MÉCONNUE

- description de situation
- perspective d'action

Février 1988

Document soumis aux membres lors de l'assemblée des 10-11 septembre 1987

Édith Bouchard,
Brenda White, stagiaires
sous la supervision de
Susanne Fontaine
Direction de la recherche et l'analyse

Québec:
8, rue Cook
3ième étage, bureau 300
Québec G1R 5J7

Montréal:
1255, place Philippe,
bureau 708,
Montréal H3B 3G1

Dactylographie et mise en page : Francine Potvin

Dépôt légal : 1er trimestre 1988
Bibliothèque Nationale du Québec
ISBN : 2-550-18453-X

"... il apparaît de plus en plus que la figure du clochard philosophe, populaire, vox populi, souvent avinée peut-être mais sage devin sachant dénoncer, tel un fou du roi, la variété des enjeux matérialistes de l'existence, appartient plus au registre des images d'Épinal qu'à la réalité des clientèles que l'on peut rencontrer dans les centres d'aide."

"Personnes en détresse psychologique grave ou laissées pour compte du marché du travail, femmes battues, abandonnées et sans aucune ressource ou alcooliques et droguées de tous genres, telles sont les catégories les plus saillantes que l'on retrouve le plus fréquemment chez les itinérants et qui rendent d'autant plus complexes non seulement la compréhension de l'enclenchement du processus mais encore le choix des formes d'interventions susceptibles d'aider autant de déroutes.".

(Lamontagne et al., 1987; 25)

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

INTRODUCTION..... 1

CHAPITRE 1 : LA PROBLÉMATIQUE D'ENSEMBLE DES SANS-ABRI..... 5

1.1 Définition..... 5

1.2 Les facteurs menant à l'itinérance..... 5

1.3 Les caractéristiques particulières..... 6

1.4 Portrait type..... 7

1.5 Pauvreté, logement et santé : trois problèmes majeurs..... 7

CHAPITRE 2 : LES FEMMES ITINÉRANTES : UNE PROBLÉMATIQUE PARTICULIÈRE..... 11

2.1 Définition..... 11

2.2 Quelques caractéristiques des itinérantes..... 12

2.3 Un portrait type..... 14

2.4 La problématique des femmes itinérantes : cinq problèmes majeurs..... 15

2.4.1 Problèmes d'ordre financier..... 16

2.4.2 Problèmes liés au travail..... 16

2.4.3 Problèmes de santé physique et mentale..... 19

2.4.4 Problèmes familiaux et relationnels..... 21

2.4.5 Problèmes de logement..... 23

2.5 Les femmes itinérantes et la judiciarisation..... 25

CHAPITRE 3 : LES INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES ET DES GOUVERNEMENTS..... 27

3.1 Les ressources communautaires..... 27

3.2 Des mesures gouvernementales spéciales..... 27

3.2.1 Une attention spéciale portée au niveau municipal... 27

3.2.2 À Ottawa et à Québec : des mesures spéciales..... 30

CHAPITRE 4 : LES ORIENTATIONS ET LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES.. 33

4.1 Des orientations à privilégier..... 33

4.2 Des pistes d'action..... 34

CONCLUSION..... 39

LISTE DES ARTICLES ET DOCUMENTS CONSULTÉS..... 43

INTRODUCTION

Selon les données des Nations Unies, plus d'un milliard de personnes, près d'un quart de la population mondiale, manque de logement adéquat alors que 100 millions de personnes n'ont aucun logement et se retrouvent dans la rue. C'est pour cette raison que l'Organisation des Nations Unies a déclaré l'année 1987 "Année internationale du logement des sans-abri" (AILSA). Cette année a, comme objectif majeur, de "favoriser un renouveau au plan des engagements politiques et des actions concrètes pour améliorer le sort des itinérant-e-s et la situation du logement des plus démuni-e-s" (Bédard, 1987). Cet objectif représente un grand défi, non seulement pour les pays du tiers monde, mais aussi pour les pays développés, et en particulier pour le Canada où le problème des sans-abri est plus caché mais quand même très grave.

Bien qu'il soit presque impossible de compter le nombre exact des sans-abri au Canada, on estime qu'il y en a entre 5 000 et 10 000 à Montréal même[1] (Massé dans Bédard, 1987), et on estime à peu près à un million les personnes classées comme mal-logées au Québec (Front d'action populaire en réaménagement urbain [FRAPRU], 1987).

Il est par ailleurs très difficile de faire une estimation précise du nombre des sans-abri parce qu'il s'agit, par définition, d'une population éphémère, fluctuante, mobile et hors des circuits reconnus. Toute estimation faite jusqu'à maintenant est assez discutable.

Il est plus fructueux d'examiner, à partir des informations disponibles, la composition de ce groupe de personnes qu'on appelle sans-abri ou itinérantes. Avant tout, on constate que c'est une population hétérogène qui a beaucoup changé depuis les années 50. À cette époque-là,

---

1. Quant à la ville de Québec, l'estimation est beaucoup plus faible, soit de 500 à 600 personnes (selon les responsables de la maison d'accueil Lauberivière).

on parlait davantage des "robineux" et des "clochards", ces hommes qui avaient choisi de vivre dans les rues. Toutefois, cette réalité s'est modifiée avec le temps.

Durant les années 60, la révolution sociale des jeunes "hippies" aux États-Unis et au Canada a eu comme conséquence que beaucoup de ces jeunes adultes ont choisi de vivre en marge d'une société avec laquelle ils n'étaient pas d'accord. En plus de véhiculer l'idéologie de la liberté et de la non-conformité aux normes du monde traditionnel, ces jeunes étaient souvent aux prises avec des problèmes de drogue et d'alcool.

Dans les années 70 et 80, la nouvelle tendance vers la désinstitutionnalisation dans les hôpitaux psychiatriques a libéré beaucoup de patients aux prises avec des problèmes de santé mentale mineurs, des patients qui auraient été gardés à l'hôpital auparavant. C'est aussi depuis les années 70 que les mouvements féministes et la prise de conscience des femmes en général ont fait que beaucoup de femmes battues et violentées ont quitté leur domicile à la recherche d'une nouvelle vie plus sécuritaire. À cause du manque de services à leur égard, ces deux groupes de personnes ont souvent dû, par la force des choses, rejoindre le rang des sans-abri. De plus, à la suite de la récession économique des années 80 qui a engendré un chômage structurel important chez les 18-30 ans, un nouveau groupe de jeunes, souvent exclus de leur famille, sans emploi et sans revenu[1], s'est retrouvé parmi cette même population itinérante.

Actuellement, la composition de la population des sans-abri est extrêmement diversifiée. Une chose est cependant certaine : alors qu'il y a trente ans, le phénomène de l'itinérance touchait presque exclusive-

---

1. Souvent ces jeunes ne reçoivent pas de prestations d'aide sociale parce qu'ils sont sans domicile, donc sans adresse fixe; même pour ceux qui peuvent en bénéficier, ces prestations constituent un revenu nettement insuffisant pour assurer leurs besoins minimaux de nourriture et de logement.

ment les hommes, il devient aujourd'hui de plus en plus dans notre société une réalité pour les femmes, autant les jeunes que les plus âgées. À Montréal, on estime que les femmes représentent au moins 40 pour cent de la population des sans-abri (Plénière du Conseil canadien du développement social [CCDS], 1987)[1], et que cette population féminine est en croissance.

C'est pour cette raison que le Conseil du statut de la femme (CSF) a décidé d'entreprendre cette brève étude sur les femmes itinérantes. Cette étude vise à décrire la problématique spécifique des femmes itinérantes et à identifier les interventions actuelles et futures au Québec. Cette recherche vise donc à mieux déterminer les lacunes dans le réseau des services offerts à cette clientèle; elle permet au Conseil de prendre position pour faire en sorte que l'Année internationale des sans-abri ait des retombées significatives se traduisant en des mesures préventives et curatives de nature à améliorer de façon permanente la situation des femmes itinérantes et sans-abri et, si possible, à empêcher un certain nombre d'entre elles d'être réduites malgré elles à ce genre de vie.

Il s'agit ici d'une première exploration de la situation des femmes itinérantes. Nous avons consulté principalement les divers intervenant-e-s qui travaillent directement avec ces femmes. Nous reconnaissons que certaines facettes du sujet ne sont pas abordées dans cette recherche. Il s'agit donc d'un premier aperçu d'un phénomène encore mal connu; d'autres études devraient être faites en particulier auprès des femmes elles-mêmes afin de mieux connaître leurs besoins, leurs conditions de vie, leurs attentes et leurs aspirations.

---

1. Les résultats de cette rencontre, ainsi que ceux de plusieurs réunions tenues dans chacune des provinces canadiennes, ont été consignés dans un rapport que le CCDS a rendu public à l'été 1987 et qui a été déposé à la Conférence internationale sur le logement des sans-abri tenue à Ottawa du 13 au 16 septembre 1987.

CHAPITRE 1 : LES CARACTÉRISTIQUES D'ENSEMBLE DES ITINÉRANTS ET DES SANS-ABRI

1.1 DÉFINITION

La caractéristique principale des itinérants et des sans-abri est le nomadisme. Bien qu'il n'existe pas de consensus sur ce qu'est un sans-abri, nous retenons la définition du Comité des sans-abri parce qu'elle nous apparaît la plus complète.

> "La personne itinérante n'a pas d'adresse fixe et n'a pas l'assurance d'un logement stable, sécuritaire et salubre pour les soixante jours à venir; elle dispose d'un très faible revenu; elle a peu accès aux divers services; elle a soit des problèmes de santé mentale, d'alcoolisme et/ou de toxicomanie et/ou de désorientation sociale; elle est également dépourvue de groupe d'appartenance stable." (Comité "ad hoc", 1987 [vii]; 2)

1.2 LES FACTEURS MENANT À L'ITINÉRANCE

Comme l'ont mentionné certaines études, "personne ne naît sans-abri, hors de tout réseau familial et social". Être sans abri ou itinérant suppose donc une coupure décisive avec le milieu social ambiant. Bien qu'il soit difficile de préciser l'étiologie des différents facteurs qui peuvent mener à l'itinérance, il est possible de reconnaître certains éléments prédisposants. En voici quelques-uns qui sont fréquemment mentionnés :

- <u>des facteurs individuels</u>

  - un revenu inadéquat;
  - une perte d'emploi ou une non-accessibilité au travail;

- l'abus de substances toxiques (drogues, médicaments, alcool...);
- des problèmes de santé mentale;

- des facteurs socio-économiques

- le développement urbain qui se fait au détriment de logements à prix modique et de services aux plus démunis;
- le phénomène de la désinstitutionnalisation des malades psychiatriques;
- la crise économique, le chômage chronique et la pauvreté;
- la détérioration des situations familiales et la violence faite aux femmes.

D'autres facteurs peuvent également conduire à l'itinérance et le poids de ces facteurs peut être très variable selon les individus. Une chose est certaine cependant : il s'agit rarement d'un choix. On remarque souvent que l'itinérance constitue la dernière étape d'un processus de désengagement social. Incapable d'affronter les divers problèmes qui se présentent à elle, la personne, sans aucun support communautaire ou familial, devient itinérante. Une fois sur la voie de l'itinérance, le retour à une vie dite "normale" devient difficile.

1.3 LES CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES

La population itinérante apparaît extrêmement diversifiée et il est difficile de la caractériser. On remarque cependant certains traits particuliers qui se présentent comme suit :

- cette population est faiblement scolarisée et démontre un haut degré d'instabilité et d'inaptitude au travail; elle est souvent bénéficiaire d'aide sociale;
- elle souffre d'un certain isolement social : anonymat, absence de relations familiales, solitude, rejet de l'entourage...;

- elle est stigmatisée par une dévalorisation de soi, un sentiment de dépendance et d'inutilité, une perte d'intérêt pour l'action.

1.4 PORTRAIT TYPE

On peut dire qu'il y a autant de profils qu'il y a d'itinérants ou d'itinérantes. Le jeu des différents facteurs que nous venons d'énumérer favorise cette diversité.

Il est évident, cependant, que le portrait de l'itinérant s'est vraiment modifié au cours des dernières années. Il y a trente ans, on faisait référence principalement à un clochard âgé de 36 à 44 ans, alors qu'en 1987 il est de plus en plus fréquent de rencontrer des jeunes de moins de 30 ans sans domicile fixe. Les études américaines démontrent qu'à Los Angeles, la moyenne d'âge des itinérants serait passée de 50 à 30 ans depuis dix ans.

Au Québec, on note également ce rajeunissement de la population itinérante et l'accroissement du nombre de femmes sur la voie de l'itinérance. On remarque, en effet, particulièrement chez les jeunes de 18-30 ans, une forte proportion de femmes.

1.5 PAUVRETÉ, LOGEMENT, SANTÉ : TROIS PROBLÈMES MAJEURS

Problèmes liés à la pauvreté

L'itinérance évolue étroitement avec le phénomène de la pauvreté. Dans la région de Montréal seulement, on établit à 20% (542 000 personnes), le nombre d'habitants pauvres (Tremblay, 1987; 26). On évalue également que 22% des femmes (surtout des femmes âgées et des jeunes mères) sont pauvres contre 18% des hommes (idem; 27).

De plus, pauvreté et faible scolarisation vont souvent de pair. On constate, dans la même étude, que la pauvreté est beaucoup plus présente chez les personnes qui ont moins de huit années de scolarité que chez les personnes qui détiennent un diplôme d'études secondaires. L'abandon des études et le décrochage scolaire sont également mentionnés comme des facteurs importants qui peuvent mener les jeunes à l'itinérance.

Le chômage et la dépendance à l'égard de l'aide sociale sont également des problèmes importants liés à l'itinérance. Depuis le début des années 80, en raison de la crise économique et de la récession, on ne peut ignorer qu'un nombre croissant de jeunes sans emploi sont venus rejoindre les itinérants. Ces jeunes, lorsqu'ils sont bénéficiaires d'aide sociale, ne retirent que 170 $ par mois s'ils ne participent à aucun programme. Ce revenu est à l'heure actuelle nettement insuffisant pour combler leurs besoins de logement et de nourriture, ce qui peut les précipiter sur la voie de l'itinérance.

Problèmes liés au logement

Les programmes de rénovation urbaine provoquent une diminution considérable des logements à prix modique et des chambres qui étaient autrefois disponibles pour les populations pauvres des centre-ville. Pour assurer la rénovation des logements, on expulse les chambreurs sans se soucier de les reloger ailleurs. Une fois rénovés, les logements ne sont plus accessibles pour les plus démunis puisqu'ils coûtent deux à trois fois plus cher que le prix initial. Les personnes expulsées doivent trouver à se loger ailleurs, mais parfois cet "ailleurs" n'existe pas. De 1977 à 1982, on estime qu'il y a eu une réduction de 48% du nombre de chambres à Montréal. Trop souvent les maisons de chambres pour personnes itinérantes sont insalubres et non sécuritaires. À Montréal, 52 chambreurs et chambreuses ont perdu la vie entre 1980 et 1986 dans des incendies (Comité "ad hoc", 1987 [vii]; 13).

En bout de ligne, les personnes itinérantes se retrouvent dans des refuges et des centres d'hébergement. À Montréal, ces refuges opèrent à pleine capacité; souvent, on doit y refuser des personnes ou les diriger vers d'autres organismes. Selon nos analyses, la situation semble moins critique à Québec à l'heure actuelle.

Souvent, les assistés sociaux doivent choisir entre se loger et se nourrir. On estime qu'au Québec, les assistés sociaux dépensent au moins 50 à 60% de leurs revenus pour se loger. Cette situation risque de s'aggraver avec la disparition des maisons de chambres et l'augmentation croissante du coût des loyers.

Problèmes liés à la santé mentale

Selon les sources que nous avons consultées, on évalue entre 23 et 50% la proportion de sans-abri ayant de sérieux problèmes de santé mentale. Les analyses montrent à l'évidence que le phénomène de la désinstitutionnalisation a fait sortir des hôpitaux un nombre important de personnes ayant besoin de soins psychiatriques. Souvent les ex-malades psychiatriques se retrouvent sans ressources, livrés à eux-mêmes et sans suivi après la sortie de l'hôpital. Dans bien des cas, le refus des familles et le rejet de la société les conduisent à l'itinérance. Plusieurs sont incapables de prendre les médicaments qui leur sont prescrits, soit qu'ils en prennent trop ou qu'ils les oublient. Il n'ont pas, dans les centres de dépannage, le soutien psychologique et l'encadrement qui leur sont nécessaires. Ces gens qui auraient besoin d'un milieu social protégé se retrouvent trop souvent dans la rue.

Ces personnes ont également un problème d'accessibilité aux soins en milieu hospitalier parce qu'elles n'ont pas d'adresse fixe. De plus, on refuse d'accueillir des sans-abri sous prétexte qu'ils ne font pas partie du secteur que dessert l'hôpital ou parce que la ressource du milieu qui les a conseillés appartient à un autre territoire.

La santé physique des personnes itinérantes est également précaire. Ceci est souvent dû à l'insalubrité du logement, au manque d'hygiène et à la sous-alimentation. Plusieurs études ont associé l'itinérance à certaines maladies particulières, telles les maladies du système respiratoire (tuberculose, pneumonie, etc.), du système digestif (cancer, cirrhose du foie) et du système circulatoire.

CHAPITRE 2 : LES FEMMES ITINÉRANTES : UNE PROBLÉMATIQUE PARTICULIÈRE

Les témoignages et les documents consultés nous permettent de dresser le portrait de la situation particulière que vivent les femmes sans-abri. Une situation particulière? Oui! Dans ce groupe de la population itinérante, on distingue en effet une problématique bien différente de celle des hommes. Les problèmes fondamentaux (pauvreté, logement et santé mentale) restent les mêmes, mais à ceux-ci s'ajoutent d'autres éléments marquants qui caractérisent la situation des femmes itinérantes.

2.1 DÉFINITION

Voyons d'abord ce qu'on entend par "femme itinérante" :

"- une femme en difficulté;

- une femme sans adresse permanente, qui change souvent de logement à cause d'une certaine instabilité à plusieurs niveaux et qui fréquente, à l'occasion, des centres de dépannage;

- une femme qui vit généralement seule, peut avoir des enfants et/ou un partenaire, mais qui ne vit pas présentement ou d'une façon continue avec eux;

- une femme qui n'a aucun lien affectif stable;

- une femme dépourvue de groupe d'appartenance stable."

(Comité "ad hoc", 1987, [i]; 1)

Il n'existe pas non plus de véritable consensus sur une définition unique de la "femme itinérante" chez les divers intervenant-e-s et dans les documents que nous avons consultés. Notre choix s'est cependant arrêté sur cette définition parce qu'elle nous apparaît la plus explicite.

2.2 QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES "ITINÉRANTES"

Les facteurs qui conduisent les femmes au monde de l'itinérance sont nombreux. En plus de ceux que nous avons évoqués pour l'ensemble des sans-abri, il faut ajouter la violence conjugale, les problèmes familiaux et affectifs, etc. De plus, parce qu'elle est femme, l'itinérante fait face à un ostracisme social beaucoup plus grand que l'homme; c'est ce que l'analyse nous révèle.

Une image dévalorisante

Devenue marginale parce qu'elle ne répond pas à l'image que l'on donne encore de la femme idéale, l'itinérante se cache, elle se sent rejetée et en proie à un grand sentiment de culpabilité. Cette culpabilité provient du fait que la plupart de ces femmes ont perdu leurs enfants ou leur mari et qu'elles n'ont plus de "foyer" dont elles doivent s'occuper. Pour elles, l'image de la "femme au foyer" et la responsabilité de l'entretien de la famille sont encore des éléments fondamentaux de l'identité de la femme dans notre société. Ayant perdu leur rôle familial, ces femmes sentent qu'elles ont échoué dans un domaine important de leur vie.

En proie à la violence

Mais la plus importante caractéristique de la vie de l'itinérante, c'est la violence qui se manifeste à son égard et qui fait partie de sa réalité quotidienne. Les responsables de tous les centres d'hébergement visités l'ont mentionné : "la femme itinérante est une femme violentée". Cette violence peut comprendre la violence physique ainsi que la violence psychologique, le viol et le harcèlement sexuel.

Une nouvelle clientèle

On remarque une nouvelle clientèle parmi les itinérantes. Plusieurs intervenant-e-s mentionnent, en effet, l'augmentation du nombre des femmes récemment immigrées au Québec ("Sous les ponts de Montréal", 1987; 24). On rencontre également des femmes autochtones.

Qui sont-elles?

En plus de ces grands traits caractéristiques, plusieurs autres éléments viennent nous aider à tracer le portrait de la femme itinérante. Voici donc une énumération des diverses caractéristiques que nous avons recueillies dans la documentation et dans les témoignages que nous avons analysés. Elles sont de deux ordres : psychologique et social.

Caractéristiques psychologiques:

- elles surconsomment alcool, drogues et médicaments et ont des problèmes psychiatriques;
- elles sont en position de conflit ouvert avec l'autorité masculine en particulier;
- elles souffrent de solitude, de longues périodes de dépression, ressentiment qui se traduit parfois en violence, agressivité, peur, haine de soi, suicide, meurtres;
- elles fréquentent moins la rue que les hommes par peur d'être agressées et par honte de boire sur la rue;
- elles ressentent leurs déficiences, leurs limites et se rendent totalement responsables à en devenir malades : "Elles sont volontiers portées à l'auto-accusation et se font elles-mêmes l'écho de l'opinion défavorable qui a cours à leur sujet" (Réseau d'aide, C.P., 1985; 5);
- elles se sentent coupables, dévalorisées, rejetées et délaissées parce qu'elles n'ont pas "réussi" à garder leur homme, leurs enfants;

- elles sont ambivalentes : conscientes de leurs responsabilités mais hantées par toutes sortes de mauvaises expériences. Elles ne savent plus à qui faire confiance;

- elles ont souvent perdu le courage et les moyens de se battre.

Caractéristiques sociales:

- elles rejettent toute structure, ce qui se traduit par l'instabilité résidentielle et la mise en échec des efforts de placement;

- elles sont très peu scolarisées;

- la plupart ont été manipulées, exploitées par leurs parents, leurs amis, leur mari, le corps policier et le corps médical. Elles ont été battues, violées, victimes d'inceste, exploitées par l'employeur et le propriétaire (lorsqu'elles en ont un);

- elles sont rébarbatives à toute approche, particulièrement de la part des hommes;

- elles ont abaissé le niveau de leurs besoins; elles ne mangent pas pendant plusieurs jours, se faufilent dans les autobus pleins pour ne pas payer;

- certaines utilisent la prostitution comme mode de survie;

- les plus jeunes sont parfois responsables de familles mono- parentales;

- elles ont tendance à se garder "un pied à terre" : un homme d'un mois leur offrira un toit en échange de leur chèque d'aide sociale; elles iront d'une chambre insalubre à une autre plus sordide.

2.3 UN PORTRAIT TYPE

La population itinérante féminine est très difficile à cataloguer; c'est une clientèle hétérogène et peu connue. L'itinérance est différente d'une femme à l'autre; certaines vivent des situations chroniques tandis que pour d'autres, ce sont des situations temporaires. L'âge varie de 16 ans à plus de 65 ans. À cause de cela, il n'existe

pas de portrait type décrivant ce qu'est une femme itinérante. Toutefois, le comité "ad hoc" présente un portrait-robot des femmes itinérantes à partir des données des différents intervenant-e-s. Le voici :

- "elles sont dépendantes des services et peu ou pas motivées;
- elles présentent des problèmes psychiatriques plus ou moins importants;
- elles sont souvent agressives et violentes, ont tendance à refuser toute aide offerte;
- elles sont intoxiquées davantage par l'abus de drogues dures et de médicaments que d'alcool." (Comité "ad hoc", 1987; p. 1 et 2)

2.4 LA PROBLÉMATIQUE DES FEMMES ITINÉRANTES : CINQ PROBLÈMES MAJEURS

La situation des femmes itinérantes comporte cinq catégories de problèmes : des problèmes d'ordre financier, des problèmes de santé physique et mentale, des problèmes de logement ou d'hébergement, des problèmes liés au travail, des problèmes familiaux et relationnels. Trois de ces catégories sont les mêmes que celles présentées dans la première partie de cette recherche. Nous les aborderons encore en les appliquant toutefois aux cas des femmes itinérantes[1].

---

1. L'identification de ces cinq problèmes majeurs reliés aux femmes itinérantes s'effectue à partir d'un rapport du Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain intitulé : Eléments de réflexion sur la problématique des femmes itinérantes, novembre 1983.

2.4.1 Problèmes d'ordre financier

"La femme itinérante est la plus pauvre des démunies." (Comité "ad hoc", 1987; 1) Majoritairement assistées sociales et défavorisées au plan économique parce qu'au départ elles sont "femmes", les itinérantes doivent s'organiser avec le peu de revenu dont elles disposent. Considérant que la population itinérante est de plus en plus jeune, on peut supposer que la plupart n'ont comme revenu mensuel que les 170 $ de prestation d'aide sociale destinée aux personnes aptes au travail de moins de 30 ans, si elles ont la chance d'avoir une adresse où elles peuvent recevoir leurs chèques. Plusieurs femmes itinérantes utilisent la prostitution, la sollicitation publique, la vente ou l'échange de drogues légales ou illégales et le vol à l'étalage comme moyens de se procurer un revenu.

Toutefois, ces sources de revenus sont souvent réduites par le vol de l'entourage, l'abus d'alcool et de drogues, la violence et par la judiciarisation des activités de ces femmes (idem; 2). Le manque d'argent est une réalité quotidienne pour les itinérantes[1]. L'avenir de ces femmes n'est guère prometteur surtout en cette période de chômage où le travail est rare particulièrement pour les femmes qui sont peu scolarisées.

2.4.2 Problèmes liés au travail

Dans une étude faite par le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain (CSSSRMM) en 1983, on a constaté

---

1. Selon un sondage effectué auprès de cette population, il ne faudrait qu'une légère augmentation de leur revenu pour qu'elles vivent convenablement chaque mois. La majorité de ces femmes répondantes à l'enquête ont mentionné un revenu de 650 $ ou moins par mois pour satisfaire leurs besoins (Éléments de réflexion sur la problématique des femmes itinérantes). Cela équivaut à un revenu annuel inférieur à celui du seuil de pauvreté établi par le CCDS (soit 7 975 $).

que 17,7% des femmes itinérantes accueillies dans les centres d'hébergement pour femmes étaient sur le marché du travail au moment de l'enquête. Soixante-trois pour cent ont dit avoir travaillé dans le passé et 24% envisageaient un retour au travail (CSSSRMM, 1983; 44). On a aussi constaté que la grande majorité de ces femmes (82,3%) ne travaillaient pas au moment de l'enquête. Cette constatation a été appuyée par Elizabeth Turmain (la présidente du conseil d'administration de Chez Doris à Montréal, entrevue, 1987). Selon madame Turmain, la majorité de la clientèle du Centre pour les femmes itinérantes n'est pas capable de travailler d'une façon productive sur le marché du travail à cause de plusieurs facteurs tels que troubles psychologiques, manque de logements, manque de formation et problèmes de santé physique.

Dès lors, quand on parle de la femme itinérante en rapport avec le travail, on parle de deux groupes distincts : le groupe de celles qui ont éprouvé des problèmes au travail avant de devenir itinérantes (soit des problèmes de travail comme facteur incitant à l'itinérance), et le groupe de celles qui ont de la difficulté à réintégrer le marché du travail (soit des problèmes de travail comme conséquence de l'itinérance). Il faut dire que les femmes de cette deuxième catégorie risquent de vivre non seulement des problèmes liés à la réintégration sur le marché du travail, mais aussi des problèmes de la première catégorie (tels que congédiements, discrimination et harcèlement sexuel).

Les problèmes de travail antérieurs à l'itinérance

Quand on parle des problèmes de travail antérieurs à l'itinérance, il s'agit pour la plupart des mêmes problèmes que ceux que vivent l'ensemble des femmes sur le marché du travail au Québec. Au cours de son étude en 1983, le CSSSRMM a dressé la liste des types d'emplois que les femmes avaient occupés antérieurement à leur séjour dans les centres d'hébergement. Un faible pourcentage des femmes interviewées travaillait encore au moment de l'étude. Cette liste comprend les emplois

suivants : femme de chambre, serveuse, concierge, emballeuse, ouvrière non spécialisée, préposée à la sollicitation téléphonique, commis de bureau, agente de sécurité, danseuse, esthéticienne, éducatrice en garderie, secrétaire et professeure de musique. Autrement dit, des emplois du secteur des services. "De façon globale, la liste précédente montre qu'il s'agit d'emplois peu rémunérés, sans sécurité, bref des "ghettos" féminins du marché du travail" (CSSSRMM, 1983; 45). En partageant les mêmes conditions de travail que la majorité des travailleuses, ces femmes, on peut le supposer, ont rencontré des problèmes de discrimination selon le sexe, l'état matrimonial, etc., et de harcèlement sexuel au travail plus souvent que leurs collègues masculins[1].

Soulignons toutefois que l'analyse sur les femmes itinérantes qui ont travaillé antérieurement n'indique pas jusqu'à quel point leurs horizons limités sur le plan du travail ont contribué au fait qu'elles soient devenues itinérantes (idem; 46).

Un seul facteur relié à la perte du travail semble plus significatif dans le cheminement vers l'itinérance : c'est celui de la santé. Dans l'étude du CSSSRMM (1983), à la question "Si vous avez déjà travaillé et que vous avez cessé, pourquoi?", 21% des femmes itinérantes ont répondu "à cause de problèmes de santé". Ce facteur a motivé seulement 5% des abandons chez les femmes canadiennes au travail en 1980 (idem; 45). Cela nous laisse soupçonner que le fait d'abandonner le travail en raison des problèmes de santé peut être lié à l'itinérance.

Les problèmes de travail postérieurs à l'itinérance

La perte d'emploi mène souvent à l'itinérance, surtout quand la femme se retrouve sans appui financier familial ou communautaire et sans

---

1. L'incidence de ces phénomènes chez les femmes québécoises a été très bien documentée par Jo-Ann Bellware et Gilles Therrien dans leur rapport "Étude sur les femmes et le marché du travail", 1982. (Voir bibliographie pour référence complète.)

revenu suffisant. Une fois devenue itinérante, la femme rencontre des difficultés qui génèrent ou accentuent des troubles psychologiques, la violence, etc. Il devient alors extrêmement ardu de réintégrer le marché du travail. Comme explique le CSSSRMM, "du fait de leur expérience d'hospitalisation, le manque de confiance de la part de l'ancien employeur, la perte du poste comblé par ailleurs, il faut ajouter les difficultés énormes que rencontrent les femmes confrontées aux préjugés sociaux en rapport à la psychiatrie, l'alcoolisme ou la détention qui les poursuivront même en cas de réadaptation ou réhabilitation" (idem; 47). En plus, les problèmes liés à la discrimination et au sexisme sont encore en jeu pour les femmes de cette deuxième catégorie. Il est évident que les obstacles qui empêchent la rentrée sur le marché du travail d'une femme qui n'a pas d'adresse fixe, ni de moyens de se nourrir sont énormes sinon insurmontables.

Nous ne voulons pas conclure que la perte d'emploi chez les femmes mène inévitablement à l'itinérance et à tous les problèmes qui lui sont associés. Cette relation ne constitue pas un rapport de cause à effet; il est problable que beaucoup de ces problèmes ont déjà commencé avant la perte d'emploi et qu'ils sont même la cause de cette perte. Toutefois, il faut souligner que dans quelques cas, ces problèmes sont aggravés par les conditions de vie de l'itinérante. Ainsi, il est plus difficile pour elle de réintégrer le marché du travail que pour une femme qui a un logement et un revenu autre que salarial mais qui ne travaille pas.

2.4.3 Problèmes de santé physique et mentale

La santé mentale et physique des femmes itinérantes est souvent critique, l'une ayant souvent des répercussions sur l'autre. Une grande quantité d'éléments contribuent à la détérioration de la santé de ces femmes. On n'a qu'à penser à la pauvreté, aux conditions de vie précaires (coucher dehors ou dans des logements insalubres, non

chauffés), à une mauvaise alimentation, à l'abus d'alcool, de médicaments ou de drogues, au stress, à l'insécurité et aux mauvais traitements de la part de l'entourage.

Comme nous le savons, la désinstitutionnalisation des malades psychiatriques a fait grossir les rangs des sans-abri. On remarque que le nombre de "cas psychiatriques" est plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Toutefois, certains préjugés font qu'on étiquette facilement la femme comme "cas psychiatrique", parce qu'elle ne correspond pas au rôle social de la femme dite "normale". Par son allure, par l'agressivité qu'elle peut parfois exprimer en criant et voulant signifier le ressentiment qu'elle éprouve envers sa propre situation, la femme itinérante dérange et, par conséquent, est souvent cataloguée de "folle".

Comme pour les sans-abri en général, les itinérantes sont aux prises avec une surconsommation de médicaments, de drogues et d'alcool. Étant donné qu'il y a très peu de ressources disponibles lorsqu'elles sont en situation de crise, leur seul refuge est l'hôpital psychiatrique. Elles sont donc susceptibles de faire des séjours répétitifs en institution. Le manque de suivi après la sortie fait qu'elles reviennent à l'itinérance sans support et souvent plus intoxiquées qu'auparavant. La citation suivante caractérise bien le problème que nous analysons ici : "We don't have a total rehabilitation approach, we have a pharmacy" (Dr. Sheila Cantor, dans Nichols et Finlayson, 1987; 41).

Comme nous l'avons déjà mentionné, la sectorisation des services de santé constitue un véritable problème pour tous les sans-abri. Dans son rapport annuel de 1985-1986, le personnel de l'Auberge Madeleine a analysé ce problème dans le contexte de l'itinérance féminine : "durant cette année, l'Auberge Madeleine a accueilli 81 femmes ayant soit un diagnostic de maladie mentale, soit un comportement très incohérent ou bizarre, soit une prescription de drogues pour maladie mentale ou des soins psychiatriques réguliers (27% de la clientèle). En

décrivant cette population, les intervenant-e-s de ce service ont été avant tout saisis par une impression d'instabilité chronique, d'une vie plus ou moins itinérante ponctuée de séjours à l'hôpital. Le manque fréquent d'adresse fixe entraîne ces femmes à tomber dans les trous du système sectorisé de soins psychiatriques" (Auberge Madeleine, 1985-1986; 18).

L'exemple d'un cas typique illustre le jeu de la sectorisation. En amenant une femme agitée et évidemment malade à l'hôpital du secteur à Montréal, les intervenant-e-s se sont retrouvés dans la situation suivante :

> "... l'hôpital du secteur, la définissant comme une personne itinérante anglophone, l'a référée à l'hôpital anglophone responsable ce mois-là des itinérants anglophones. L'hôpital anglophone l'a référée à l'hôpital du secteur prétextant qu'elle n'était pas itinérante puisqu'elle habitait l'Auberge depuis trois semaines. Finalement, l'hôpital du secteur l'a vue à l'urgence. En dépit du fait que nous (les intervenant-e-s) ayons transmis, par l'entremise du travailleur social, tous les renseignements pertinents sur son comportement, le médecin traitant l'a renvoyée sans l'avoir diagnostiquée ou lui avoir prescrit des médicaments, lui suggérant de prendre un rendez-vous à la clinique externe de l'hôpital anglophone. L'attitude négative de l'hôpital a été telle que nous avons finalement cessé tout effort et la résidante est partie sans nous laisser d'adresse aussitôt qu'elle a reçu son premier chèque d'aide sociale." (idem; 19)

La bureaucratie et la sectorisation mènent les femmes itinérantes à un usage fréquent et peu approprié des services d'urgence, où elles sont souvent négligées à cause de leur manque de propreté, de leur agressivité et des préjugés nourris à leur égard par les intervenant-e-s. Il résulte de cette situation que les femmes itinérantes sont l'objet de soins sporadiques et inconsistants et souffrent d'une détérioration de la santé d'une manière cyclique (idem; 8).

2.4.4 Problèmes familiaux et relationnels

À l'origine, l'itinérance peut être causée par le milieu familial. Ainsi, il arrive que certaines femmes quittent le foyer parce qu'il y a mésentente avec le conjoint, souvent pour cause de violence physique et mentale. Il arrive également que la jeune fille de 16 ans quitte le foyer parce qu'elle est victime d'abus de la part de ses parents, du père en général (inceste) ou qu'elle soit mise à la porte par ses parents à la majorité, et cela pour différentes raisons (problèmes de comportement, etc.). Ces femmes sont donc obligées de se débrouiller seules.

Une fois dans les rues, les itinérantes ont très peu, sinon aucun contact avec leur famille, pas plus qu'elles n'en ont avec leurs ami-e-s, car le monde de l'itinérance est un monde de compétition où chacun doit se battre pour survivre, un monde individualiste qui conduit à l'isolement social. Chaque personne rencontrée peut être un ennemi pour l'itinérante et peut essayer d'exploiter sa vulnérabilité. La méfiance et la paranoïa sont constamment présentes. Pour ces raisons, en plus de la peur de l'agression, de la violence et du harcèlement, il arrive souvent que les femmes itinérantes se cachent.

Après avoir vécu dans un isolement social presque complet, on peut comprendre que ces femmes aient de la difficulté à réintégrer la société. Plusieurs intervenant-e-s nous ont fait remarquer les difficultés qu'ont les itinérantes à fonctionner en centre d'hébergement. D'abord, parce qu'elle sont méfiantes, l'approche est plus longue avant d'établir le contact souhaité. Ensuite, la paranoïa et leur sentiment de culpabilité incitent souvent les femmes à quitter le centre sans même dire un mot.

Un autre aspect des relations familiales concerne la maternité et la contraception. Dans une vie isolée et solitaire, la naissance d'un enfant peut apporter l'espoir d'un changement, d'une stabilisation,

d'une vie plus "normale". Certaines ont aussi l'espoir d'offrir ce qu'elles-mêmes n'ont pas eu dans leur enfance, ayant souvent expérimenté, dans leur famille d'origine, des situations de violence physique, d'alcoolisme, etc. Selon l'enquête du CSSSRMM, 30,9% des femmes itinérantes gardent leurs enfants avec elles (dans un échantillon de 62 femmes). Par ailleurs, il y a une proportion plus forte de femmes qui n'ont la garde d'enfants, que parfois, rarement ou pas du tout (49,1%) (1983). Souvent la naissance d'un enfant devient rapidement un espoir déçu. L'instabilité de la vie de l'itinérante, le manque d'argent et le manque de logements font que beaucoup de ces femmes perdent la garde de leurs enfants.

D'un autre côté, la contraception n'est pas une priorité pour la majorité des femmes itinérantes. Considérant que ces femmes sont peu scolarisées et peu informées sur l'utilisation des moyens contraceptifs, il ne peut guère en être autrement, d'autant plus que la plupart des moyens de contraception coûtent cher; les femmes doivent subvenir à d'autres besoins primordiaux avant d'investir le peu d'argent dont elles disposent (lorsqu'elles en ont) dans la contraception. Tout cela amène un taux élevé de grossesses chez les itinérantes, surtout parmi les jeunes de 15 à 19 ans où il est alarmant (Tremblay, 1987; 28). Mal informées et mal nourries, elles mettent souvent au monde des bébés de petit poids.

2.4.5 Problèmes de logement

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, la question du logement est le point fondamental de la situation des sans-abri. Dans certaines grandes villes, on observe en effet la disparition de logements à loyer modique avec la démolition de quartiers entiers des centre-ville. De plus, on constate que les femmes itinérantes sont nettement plus désavantagées que les hommes lorsqu'il s'agit d'occuper un logement. Comme nous le savons, les itinérantes sont majoritairement des assistées

sociales et elles ont des revenus les plaçant sous le seuil de pauvreté établi par le CCDS. À cause de leurs antécédents (manque d'argent, santé précaire, instabilité, statut d'assistées sociales, dossier judiciaire), elles ont d'énormes difficultés à se loger convenablement et à des prix abordables. Souvent elles sont victimes de discrimination de la part du propriétaire et cela dès la première rencontre où on les questionne sur leur vie privée, sur leurs sources de revenus et même sur leur numéro de compte en banque, etc. ("Logement : discrimination contre les plus démunies", 1987).

Les motifs les plus fréquemment invoqués pour refuser la location d'un appartement sont : le fait d'avoir des enfants, d'être assistée sociale, d'être une femme, d'être jeune, d'être une femme seule avec enfants. "Les femmes pauvres, particulièrement celles qui n'ont pas de conjoint, risquent donc plus que toute autre, de se retrouver dans des taudis, à la merci du bon vouloir des propriétaires" (idem).

En plus de la discrimination, le harcèlement, la violence et l'agression sont des réalités auxquelles les femmes ont à faire face. Fait à noter, on constate qu'il y a très peu de femmes dans les maisons de chambres qui sont "traditionnellement" le domaine des hommes. L'accessibilité aux HLM (Habitations à loyer modique) est presque impossible parce qu'il y a une énorme liste d'attente et parce qu'on discrimine les personnes seules et encore plus les femmes seules de moins de 55 ans (Comité "ad hoc", 1987; 3). Les problèmes socio-affectifs de nombreuses femmes itinérantes font qu'elles se voient écartées des mouvements coopératifs ou communautaires de logement. Toutes ces possibilités d'habitation étant éliminées, les femmes itinérantes se retrouvent "dispersées à travers la ville dans des ghettos, les appartements pas chers, insalubres et insécures" (idem).

Certaines femmes, par contre, font des rencontres d'une nuit afin d'avoir une place pour dormir. D'autres font du concubinage durant un mois en échange de leur chèque d'aide sociale; elles ont alors un

endroit où rester et quelqu'un pour les "protéger". En dernier ressort, les femmes itinérantes font appel aux ressources alternatives, tels des centres d'hébergement qui offrent des services à court, moyen ou long terme. Toutefois, ces ressources sont très limitées et ne permettent pas de répondre à toutes les demandes ni à tous les problèmes des femmes itinérantes, surtout celles en situation de crise.

2.5 LES FEMMES ITINÉRANTES ET LA JUDICIARISATION

Beaucoup de femmes itinérantes ont été arrêtées pour des délits mineurs affectant l'ordre public. À Montréal, de 1980 à 1983, 572 femmes ont fait face à la justice pour des infractions aux règlements municipaux, dans une proportion de 64%, et au code criminel, dans une proportion de 36% (Coulombe, 1985 [i]; 6). Les types d'infractions commises sont les suivantes : faire du tapage ou du bruit dans les ruelles ou sur la place publique; flâner ivre dans les rues ou sur la place publique; flâner la nuit sans raison valable et enfin consommer des boissons alcooliques en tout endroit public (sauf les cafés-terrasses, les parcs avec tables de pique-nique ou à l'occasion de fêtes). Ces infractions démontrent bien le profond malaise personnel avec lequel elles sont aux prises.

Comme le dit si bien une intervenante, "il apparaît que nous supportons plus facilement les détritus et les ordures sur nos trottoirs ou sur les rues, qu'une personne qui n'a pas d'endroit où aller et qui boit sur la place publique. Faute de ressources sociales, ces femmes sont prises en charge par le système judiciaire. Elles sont devenues des 'indésirables criminelles' au sens de la loi" (idem; 7). "Parce que nous ne comprenons pas l'itinérance, nous judiciarisons, nous criminalisons l'itinérante." (Idem; 7).

Depuis quelques années, on tente de sensibiliser les policiers à adopter une approche sociale et non judiciaire envers les femmes itinéran-

tes. Souvent, les policiers et l'escouade des moeurs les perçoivent comme des prostituées et non comme des alcooliques (Centre d'accueil Préfontaine, 1986; 8). Les intervenant-e-s du milieu réclament que l'ébriété publique et d'autres comportements associés à la vie dans les rues ne soient plus condisérés comme des infractions.

CHAPITRE 3 : LES INTERVENTIONS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET DES GOUVERNEMENTS

Étant donné qu'elle est mobile, sans domicile fixe, et que souvent elle se cache, la population itinérante est extrêmement difficile à recenser. En 1987, le Conseil canadien du développement social a effectué un sondage auprès de 300 organismes et répondants qui accueillent des personnes sans-abri. Durant la nuit du 22 au 23 janvier, on a recensé, à travers le pays, 8 000 personnes dans des foyers d'accueil d'urgence et des centres d'hébergement temporaire. Toutefois, ces chiffres ne représentent que les itinérant-e-s "visibles" ou hébergés et excluent les personnes à qui on a refusé une place dans les abris cette nuit-là, celles qui ne cherchaient pas d'abri ou celles qui dormaient dans la rue (bouches de métro). Ce même sondage a illustré la gravité de la situation quant au peu de places disponibles pour les sans-abri. À Montréal par exemple, on a constaté que certains centres refusaient cinq sans-abri sur six.

3.1 LES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

En termes d'hébergement, les femmes itinérantes sont beaucoup plus démunies que les itinérants. En octobre 1987, on comptait en effet, à Montréal, plus de six cent cinquante lits pour les hommes et un centaine pour les femmes, ce qui équivaut environ au sixième des ressources. La répartition de ces lits se fait de la façon suivante : soixante-quatre lits pour l'hébergement d'urgence, vingt-huit lits pour l'hébergement temporaire et seulement dix-huit lits pour la réadaptation (désintoxication, etc.).

À Québec, les ressources pour femmes sont beaucoup moindres. Toutefois, l'affluence des itinérantes n'est nullement comparable à la

situation montréalaise. La section réservée aux femmes n'est pas toujours remplie à pleine capacité alors qu'à Montréal, les maisons d'hébergement ne suffisent pas à la demande. À Québec, cependant, le manque de ressources spécialisées se fait sentir, notamment pour les femmes qui ont des problèmes psychiatriques, de drogue ou d'alccolisme.

Soulignons qu'un Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal a été formé en 1974 afin de regrouper plusieurs organismes oeuvrant auprès des sans-abri. Le Réseau d'aide comprend plus de trente organismes; il possède de plus un centre de documentation et d'information sur la clientèle itinérante. Au moyen de comités (sur la santé mentale, sur le travail, sur le logement, sur les jeunes itinérants, sur l'amélioration des conditions de vie des sans-abri), le Réseau d'aide surveille la répartition des interventions auprès des itinérant-e-s afin d'éliminer la duplication des services et de mieux identifier les besoins de la communauté. Cet organisme collabore aussi à la mise sur pied de nouvelles ressources pour les sans-abri. Une des fonctions principales du Réseau d'aide est d'agir comme porte-parole des sans-abri auprès des trois paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) afin de faire avancer leur cause.

Les ressources que nous avons inventoriées sont toutes de type curatif et ont été créées en réponse aux besoins immédiats d'hébergement des sans-abri. Elles n'ont aucunement pour but de prévenir le phénomène de l'itinérance en faisant disparaître les divers facteurs socio-économiques qui sont à l'origine du phénomène.

Tout en reconnaissant que ces ressources d'hébergement et de dépannage sont fort importantes, il ne faut pas oublier qu'elles ne solutionnent pas le "cycle" de survie dans lequel les sans-abri sont enfermés. Il faudra mettre l'accent sur des solutions plus permanentes (logement stable, programme d'aide contre la pauvreté, etc.) ainsi que sur les ressources favorisant la réadaptation des itinérantes et leur réinsertion sociale (Comité "ad hoc", 1987 [v]; 2).

3.2 DES MESURES GOUVERNEMENTALES SPÉCIALES

3.2.1 Une attention spéciale portée au niveau municipal

À l'occasion de l'Année internationale, l'administration de la ville de Montréal a mis sur pied un "comité ad hoc" afin de faire l'étude de la situation des sans-abri. Au cours de ses recherches, le comité a organisé une série de six audiences publiques pour entendre les responsables qui oeuvrent dans le domaine et qui sont au coeur du problème. Les informations recueillies ont été publiées dans un rapport intitulé Vers une politique municipale pour les sans-abri; ce rapport a été déposé au conseil municipal de la ville de Montréal en avril 1987. Ce document proposait de nombreuses recommandations visant à améliorer la situation des sans-abri. À l'heure actuelle, la ville de Montréal a entrepris des démarches telles que la création d'un refuge de 25 lits pour les jeunes.

Elle a appuyé la mise sur pied récente d'un centre de refuge pour les femmes itinérantes (12 lits)[1]. Elle a favorisé l'implantation d'un centre de dépannage de dernier recours ouvert 24 heures par jour, 7 jours par semaine, qui coordonne les ressources et permet de référer les personnes aux bons endroits. Elle a bonifié le programme PARCQ (Programme d'aide à la restauration Canada-Québec) visant à normaliser et à rénover les maisons de chambres; elle prend également des mesures en vue de maintenir et améliorer le "parc" de maisons de chambres. Un comité aviseur sur les sans-abri continue à siéger régulièrement et conseille les autorités municipales sur les orientations à prendre en matière d'habitation.

---

1. Cette nouvelle ressource n'est pas calculée dans l'inventaire que nous avons fait précédemment.

À Québec, un groupe de travail a étudié cette question et remis son rapport à l'automne 1987. Un comité permanent sur les sans-abri a été créé pour donner suite à ce rapport. Une visite systématique des maisons de chambres est entreprise, un programme de subvention municipale pour la rénovation des maisons de chambres est à l'étude ainsi que l'établissement d'un code visant à assurer les normes minimales de sécurité et de salubrité.

À l'heure actuelle, la situation des sans-abri à Québec ne semble pas aussi critique qu'à Montréal. Cependant, il est à craindre que l'accroissement de la spéculation foncière et la rénovation urbaine favorise dans un proche avenir, une diminution des logements à prix modique au centre-ville ainsi que le nombre de chambres disponibles pour les plus démunis.

3.2.2 À Ottawa et à Québec : des mesures spéciales

L'Année internationale du logement des sans-abri a incité les responsables gouvernementaux à agir pour améliorer la situation de la population itinérante afin de contrer les problèmes grandissants que représente l'augmentation de cette population. Nous faisons état ici de certaines des mesures spéciales qui ont été prises.

Ainsi, au cours de cette année, le gouvernement canadien a confié à la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) la coordination d'un programme d'action à l'échelle nationale[1]. De plus, le gouvernement fédéral a accordé une aide spéciale de 13 millions de dollars au

---

1. Nous faisons état de mesures spéciales et non pas de mesures régulières. Notons qu'en 1986, le gouvernement canadien a investi 1,6 milliard en subventions aux logements sociaux, à l'aide à la restauration, au supplément du loyer, aux coopératives, aux habitations à loyer modique (HLM) et aux organisations sans but lucratif (OSBL).

Québec. Administrée par la Société d'habitation du Québec (SHQ), cette aide a servi à mettre en place des structures d'accueil : logements, refuges, lits, aménagement de bâtiments existants, etc. Ces subventions furent consacrées dans une proportion de 75% à des ressources temporaires, et de 25% à des ressources permanentes.

De plus, le gouvernement québécois a prévu une somme de 2 millions de dollars pour l'achat d'équipements (ex. : réfrigérateur, lits, etc., pour les ressources existantes) et de 400 000 $ pour les projets innovateurs et expérimentaux ainsi que la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation. Il a également prévu une somme additionnelle d'un million pour supporter des services offerts par la SHQ. Cette dernière a d'ailleurs formé un comité interministériel où chaque ministère[1] a été chargé d'identifier ce qui se fait dans son domaine d'action et d'élaborer des propositions d'intervention.

Quelques réserves

À l'égard des interventions spéciales menées au cours de cette Année internationale des sans-abri, certaines réserves ont été formulées par les intervenant-e-s que nous avons consultés et dans les documents que nous avons analysés. Voici quelques-unes de ces réserves :

- les investissements annoncés visaient à créer des ressources physiques d'hébergement (logements, lits) mais elles risquent d'être inefficaces si elles ne sont pas accompagnées d'investissements dans les ressources humaines; en ce sens, il apparaît primordial que les organismes existants reçoivent des subventions afin de pouvoir continuer leurs opérations;

---

1. C'est-à-dire les ministères de la Santé et des Services sociaux, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, de l'Éducation, des Affaires municipales et des Relations internationales, du Solliciteur Général, ainsi que le Secrétariat à la condition féminine et le Secrétariat à la jeunesse et, bien entendu, la Société d'habitation du Québec.

- les investissements annoncés favorisaient le dépannage à court terme et les ressources temporaires (75% des subventions) par rapport aux solutions à plus long terme et permanentes (25% des subventions); la majorité des intervenant-e-s auraient préféré la proportion inverse;

- certaines politiques gouvernementales à long terme viennent en contradiction avec les objectifs poursuivis par le gouvernement du Québec au cours de l'Année internationale des sans-abri; ainsi, en 1986, le Gouvernement du Québec aurait réduit de 3 000,00 $ par unité la subvention accordée dans le cadre de son programme pour l'achat des immeubles destinés à la rénovation et à la transformation en logement social (Lee, 1987; 20);

- cette Année internationale n'a pas amené de politiques gouvernementales visant à freiner la disparition des chambres et d'autres logements à prix abordable pour les plus démunis; elle n'a pas accéléré la création d'unités de logement social (logement public, coopératives, organismes sans but lucratif).

CHAPITRE 4 : LES ORIENTATIONS ET LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Face à la croissance du phénomène de l'itinérance et à la problématique plus particulière des femmes sans-abri, les responsables sociaux et les rapports des organismes que nous avons consultés formulent des orientations et des pistes d'action qu'il faudrait privilégier. Ces actions permettraient de s'attaquer aux cinq grands problèmes que nous avons évoqués, soit le logement, le travail, la pauvreté, la santé mentale et la toxicomanie. Ces propositions s'adressent principalement aux responsables gouvernementaux ainsi qu'aux organismes concernés.

4.1 DES ORIENTATIONS À PRIVILÉGIER

Les témoignages et les rapports que nous avons analysés font ressortir quatre grandes priorités. Les responsables mentionnent principalement :

- la nécessité d'offrir des ressources de première ligne : il semble important qu'il y ait suffisamment de lits et de ressources d'urgence pour accueillir les sans-abri; il y a actuellement un manque de ressources pour les jeunes et pour les femmes notamment; il s'agit de services à court terme destinés à assurer la survie des itinérant-e-s : gîte, nourriture...;

- la nécessité d'intervenir afin de briser le cycle de l'itinérance : il apparaît également important d'offrir plus que le dépannage qui risque de maintenir les itinérant-e-s dans le cycle de l'itinérance; il faut également prévoir des ressources alternatives qui leur permettent de réintégrer progressivement les rouages sociaux et la communauté : logements sociaux, chambres supervisées, coopératives; il s'agit de services à moyen terme de réintégration sociale;

- la nécessité d'assurer des interventions globales et complémentaires : tenant compte de la personnalité et des besoins différents des itinérant-e-s, il faudrait assurer un support, des services et un suivi leur permettant de retrouver leur équilibre, de résoudre leurs problèmes (toxicomanie, santé mentale, etc.) et de se prendre en main; il s'agit de services favorisant la stabilisation et le développement personnel des itinérant-e-s;

- la nécessité de mener des actions préventives et non seulement curatives : afin de freiner la croissance du nombre des itinérant-e-s, il faudrait agir sur les facteurs les plus importants qui conditionnent l'itinérance : la pauvreté, la désinstitutionnalisation, la pénurie de logements à prix modique, le chômage, la violence familiale; il s'agit de mesures sociales et économiques plus larges visant notamment à corriger certains des facteurs à l'origine de l'itinérance.

4.2 DES PISTES D'ACTION

Plus concrètement, les intervenant-e-s et les organismes sociaux proposent principalement les actions suivantes :

- CONCERNANT LE LOGEMENT

a) des mesures d'urgence à court terme

- augmenter les ressources de dépannage, d'accueil et d'hébergement pour les femmes seules;
- établir une politique de financement stable en regard des maisons d'hébergement pour les femmes en difficulté;
- augmenter les ressources financières pour les maisons d'hébergement afin de leur permettre d'améliorer leurs services;
- assurer les ressources d'hébergement nécessaires pour les jeunes (de moins de 30 ans); souvent ces jeunes ne sont pas acceptés dans les maisons d'hébergement pour adultes, et on manque de ressources nécessaires pour accueillir les plus jeunes qui ne sont pas dans leur famille d'origine ou dans des familles d'accueil (moins de 18 ans);

b) des mesures de transition à moyen terme

- financer des logements de "2e étape" ou des appartements supervisés pour les femmes qui partent des centres de dépannage d'urgence;
- établir des maisons de chambres supervisées avec cafétéria;

c) <u>des mesures préventives</u>

- établir une politique cohérente et globale de logement favorisant les logements et les chambres à prix modique;
- établir une politique de remplacement des maisons de chambres et des appartements transformés en condominiums;
- faciliter la construction de logements sociaux et de logements à prix modique;
- aider les gens (personnes âgées surtout) qui veulent rester dans leur propre maison;
- réserver des logements conçus exclusivement pour les femmes à cause de la violence dont elles sont victimes;
- prévoir des interventions auprès des propriétaires;

- **CONCERNANT LA SANTÉ MENTALE, L'ALCOOLISME, LA TOXICOMANIE ET LA JUDICIARISATION**

a) <u>des mesures de transition</u>

- développer des maisons d'accueil favorisant la transition de l'hôpital psychiatrique et l'autonomie complète pour les psychiatrisé-e-s;
- favoriser l'hébergement à moyen terme pour les ex-détenu-e-s;

b) <u>des mesures de soutien et de stabilisation</u>

- assurer la concertation de tous les organismes qui peuvent venir en aide aux sans-abri : CLSC, hôpitaux, centres de désintoxication... (ex. : le Réseau d'aide aux sans-abri);
- utiliser et faire connaître les ressources du milieu;
- assurer des services communautaires aux psychiatrisé-e-s : cliniques médicales, suivi social, ateliers supervisés;
- améliorer l'accès des centres de désintoxication;
- améliorer le support et le suivi accordés aux itinérant-e-s dans les centres d'hébergement;
- susciter de la part des policiers des actions favorisant la réhabilitation plutôt que la criminalisation des itinérant-e-s;

- accroître le nombre de travailleurs de rue qui accordent un support aux jeunes, principalement aux filles qui s'adonnent à la prostitution;

- créer des ateliers supervisés pour les femmes qui ne peuvent s'intégrer au marché du travail;

- **CONCERNANT LA PAUVRETÉ**

a) des mesures préventives

- augmenter l'allocation destinée aux jeunes de moins de 30 ans qui sont bénéficiaires d'aide sociale de façon à assurer leurs besoins essentiels de logement et de nourriture;

- permettre le versement des chèques d'aide sociale aux CLSC pour les itinérant-e-s qui sont sans adresse fixe; assortir ce versement d'un suivi nécessaire afin que cet argent ne serve pas exclusivement à l'achat d'alcool ou de drogue et d'aider les itinérant-e-s à mieux administrer leur budget en vue de favoriser leur réintégration sociale;

- favoriser la création d'emplois et le développement d'emplois communautaires pour les itinérant-e-s;

- **CONCERNANT LA FAMILLE**

a) des mesures préventives

- prévenir la violence conjugale et familiale et prendre des mesures concrètes pour l'enrayer;

- assurer un support aux femmes qui sont en difficulté ou en situation de rupture conjugale, aux jeunes filles victimes de violence, d'inceste et d'abus sexuels;

- assurer un secours particulier aux mères responsables de famille monoparentale.

Ces suggestions de pistes d'action doivent être retenues. Il faut en tenir compte si on veut en endiguer le phénomène croissant de l'itinérance. Il faut également en tenir compte en regard des grandes poli-

tiques gouvernementales : la réforme de l'aide sociale, la réforme des services de santé, la politique de la santé mentale, la politique d'aide aux maisons d'hébergement, les modifications des politiques d'habitation...

CONCLUSION

La genèse de l'itinérance est encore mal connue. Notre analyse démontre que l'itinérance constitue l'"envers du décor" d'une société qui, sous plusieurs aspects, évolue vers un certain état d'anomie sociale[1]. La désinstitutionnalisation, la détérioration du tissu urbain, la désorganisation familiale, la violence, le chômage ne sont que des aspects de cette réalité.

Ces indications sont importantes pour l'action puisqu'il devient évident que ce n'est pas seulement en "soignant" les individus itinérants eux-mêmes que l'on résoudra le problème social croissant qu'est l'itinérance. Pour endiguer ce phénomène, il faudra également agir en amont par l'intermédiaire des grandes politiques sociales : politique d'habitation, désinstitutionnalisation, politique de santé mentale, prévention des toxicomanies, prévention de la violence familiale, etc.

Pour les femmes : une attention particulière

Actuellement, la population itinérante est en croissance constante. Parmi cette population, il y a de plus en plus de jeunes et de plus en plus de femmes. Notre analyse démontre également que la situation des femmes est à certains égards paradoxale. D'une part, la progression de l'ensemble des femmes vers l'égalité sociale et économique avec les hommes et leur conscience plus vive à l'égard de problèmes tels que la violence familiale expliquent que des phénomènes comme l'itinérance se développent aussi bien chez les femmes que chez les hommes. D'autre part, il apparaît évident que dans cette marche de l'ensemble des femmes vers une égalité souhaitable, un nombre croissant de femmes sont laissées pour compte et elles doivent vivre même dans leur marginalité

---

1. L'anomie amène un sentiment de non-appartenance et d'isolement lié à une détérioration du tissu social.

une inégalité persistante avec les hommes. Cette inégalité est visible dans le processus qui mène ces femmes à l'itinérance : violence familiale, harcèlement au travail, sexisme. Elle est également visible dans la situation vécue par les itinérantes elles-mêmes : image sociale dévalorisante par rapport au rôle traditionnel de la femme, culpabilisation, victime de violence et de harcèlement, etc.

Au surplus, notre analyse démontre que le sort des itinérantes est aggravé par le fait qu'elles soient femmes. Le sexisme, la discrimination, le harcèlement et la violence sont encore souvent le lot des femmes dans la société mais elles marquent davantage les itinérantes car elles sont beaucoup plus démunies. L'amélioration générale de la situation des femmes et de leur autonomie économique sont des objectifs à poursuivre.

L'étiologie des différents facteurs et les caractéristiques des itinérantes indiquent que les actions curatives et préventives auprès des femmes elles-mêmes devront être spécifiques.

Selon certains intervenants rencontrés, "c'est l'organisation sociale qu'il faut modifier. Il faut s'interroger sur notre tendance à placer dans la pathologie individuelle de la femme itinérante la source de tous les malaises qu'elle vit, plutôt que dans le contexte social global" (Côté, 1987; 42).

À plusieurs égards, il nous semble essentiel de porter une attention prioritaire aux jeunes femmes itinérantes qui sont déjà ou peuvent devenir chefs de famille. L'expérience de l'itinérance risque de stigmatiser pour longtemps ces femmes ainsi que les enfants qu'elles ont ou pourront avoir. Leur situation précaire risque donc d'avoir un impact social majeur.

Des actions nécessaires

Les mesures prises au cours de l'Année internationale du logement pour les sans-abri sont encourageantes. Toutefois, notre analyse fait ressortir des lacunes dans le réseau des services aux sans-abri; lacunes identifiées par les intervenant-e-s oeuvrant dans ce milieu. Notre analyse démontre également qu'il ne faudrait en aucun cas se limiter à des actions ponctuelles qui sont par ailleurs nécessaires et urgentes. Selon nous, il serait nécessaire d'harmoniser ces actions à des politiques sociales plus globales en matière d'habitation d'abord mais également en matière de prévention de la santé mentale, de l'alcoolisme et des toxicomanies, de sécurité sociale et même en matière d'emploi. Nous croyons qu'il serait important de proposer un plan d'action plus global incluant :

- des mesures d'urgence : lit, dépannage, etc.;
- des mesures alternatives favorisant la réinsertion sociale des itinérant-e-s;
- des mesures de support et d'encadrement permettant de résoudre les problèmes liés à la toxicomanie, à la santé mentale, etc.;
- des mesures sociales globales et préventives liées à l'habitation, à la santé, au travail, à la sécurité du revenu et à la violence familiale.

Tout en appuyant les mesures prises jusqu'à maintenant, nous tenons à souligner qu'il faudra plus d'une "Année internationale" pour améliorer sensiblement le sort des femmes sans-abri au Québec. "Si rien n'est fait pour contrer cette triste réalité, cette forme extrême de marginalité pourrait risquer de prendre encore plus d'ampleur dans les années qui viennent". (Lamontagne, et al., 1987; 72)

Cette année nous aura cependant permis de mieux cerner cette réalité encore mal connue. Il faut poursuivre la réflexion et faire en sorte que des actions majeures soient entreprises. Dans cette perspective, le Conseil du statut de la femme compte approfondir cette question par

une étude explicative visant à mieux comprendre le processus par lequel les femmes sont conduites à l'itinérance et à saisir l'interaction des différents facteurs qui favorisent le développement du problème. Par la suite, le Conseil formulera, au besoin, des propositions concrètes dans le but de prévenir la croissance du nombre de femmes itinérantes, d'améliorer la situation de ces femmes et, enfin, de favoriser leur réinsertion sociale. Enfin, dans les commentaires qu'il entend faire en regard des politiques gouvernementales qui s'annoncent, le Conseil prendra en considération les grands problèmes liés au phénomène de l'itinérance chez les femmes : détérioration de l'habitat urbain, pauvreté, santé mentale, polytoxicomanie et violence familiale.

LISTE DES ARTICLES ET DOCUMENTS CONSULTÉS

ANGERS, George. "Sur le territoire de l'errance", Le Soleil, Québec, 23 mai 1987.

ATTENBOROUGH, Susan. Sexual harassment at work. Ottawa, National Union of Provincial Government Employees, 1981.

AUBERGE MADELEINE. Annual Report : May 1, 1984 - March 31, 1985, Montréal, 1985.

AUBERGE MADELEINE. Rapport annuel : 1 avril 1985 au 31 mars 1986, Montréal, 1986.

AUBERGE MADELEINE. Annual Report : April 1, 1986 - March 31, 1987, Montréal, 1987.

BEACH, John, Sally HARRINGTON et Bill JAY. Rapport sur la situation critique des patients psychiatriques à leur sortie des hôpitaux de Montréal. Sous-comité des besoins des malades mentaux, Comité inter-église pour la planification du service social, Montréal, janvier 1985.

BEAULIEU, Nicole. "Clocharde ou banlieusarde", Justice, Québec, janvier 1985.

BÉDARD, Michel. "L'Année des sans-abri", La Presse, Montréal, 11 février 1987.

BELLWARE, Jo-Ann, et Gilles THERRIEN. Étude sur les femmes et le marché du travail, Québec, ministère des Affaires sociales, Québec, mars 1982.

BERNIER, Marc-François. "Dossier noir sur le logement", Journal de Québec, Québec, 24 mars 1987, p. 4.

BERNIER, Marc-François. "La moitié de leurs revenus au logement", Journal de Québec, Québec, 22 mars 1987, p. 20.

BILODEAU, Paul. "Province Studies Shared Housing to Help Ease Crisis", The Toronto Star, Toronto, April 20, 1987.

BOULANGER, Natalie. "Un espace pour vivre", L'Analyste, no 18, été 1987.

BOURBEAU, André, et Gil RÉMILLARD. Mémoire au Conseil des Ministres, Gouvernement du Québec, le 19 janvier 1987.

BRUNELLE, Diane. Texte de conférence sur la femme itinérante, donné à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, dans le cadre "d'Habritus", Montréal, le 21 avril 1987.

BRUNING, Fred. "Shutting Out America's Homeless", Maclean's, April 8, 1985.

CABANA RENAUD, Chrystiane. Les femmes sans-abri à Montréal, thèse de M. Sc., Université de Montréal, Ecole de criminologie, Montréal, juin 1983.

CADOTTE, François. "Les maisons de chambres : une espèce en voie de disparition", La Criée, Montréal, 1986.

CAMIRÉ, Agathe. "Abriter ceux et celles qui ne le sont pas", Liaison, été 1987.

CARON, Régis. "Québec pourrait intervenir pour aider les sans-abri", Le Soleil, Québec, 9 mars 1987.

CARSON, Susan. "Lack of Self-Worth Haunts the Homeless", The Gazette, Montréal, April 1, 1987.

CARSON, Susan. "Thousand of Montrealers Whithout Homes During the Year of Shelter", The Gazette, Montréal, April 1, 1987.

CAYOUETTE, Pierre. "Pour les femmes sans-abri : les ressources sont nulles", Le Devoir, Montréal, 7 février 1987, p. 2.

CENTRE D'ACCUEIL PRÉFONTAINE. Proposition de programmation des services aux femmes itinérantes alcooliques et/ou toxicomanes, Montréal, mai 1986.

CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE MONTRÉAL. Femmes autochtones en difficulté : le besoin d'une maison d'hébergement pour femmes autochtones à Montréal, Montréal, 1986.

CHARLAND, Paul-Émile. "Des sans-abri au Québec : ça existe", Femmes d'ici, Montréal, juin 1987.

CLSC BASSE-VILLE. Dossier de presse sur les sans-abri et mal-logés, Québec, 13 avril 1987.

CLSC BASSE-VILLE. "Profession : chambreur", Municipalité, Québec, mars-avril 1987.

COMITÉ "AD HOC" SUR LES SANS-ABRI DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL. "Les femmes itinérantes", Document de travail, Audience publique, Montréal, le 5 février 1987 (i).

COMITÉ "AD HOC". "Les jeunes itinérants et itinérantes", Document de travail, Audience publique, Montréal, le 12 février 1987 (ii).

COMITÉ "AD HOC". "Du logement pour les sans-abri", Document de travail, Audience publique, Montréal, le 19 février 1987 (iii).

COMITÉ "AD HOC". "Les itinérants et itinérantes ayant aussi des difficultés en psychiatrie", Document de travail, Audience publique, Montréal, le 26 février 1987 (iv).

COMITÉ "AD HOC". "Les services aux itinérants et itinérantes", Document de travail, Audience publique, le 5 mars 1987 (v).

COMITÉ "AD HOC". "Hébergement", Document de travail, Audience publique, le 12 mars 1987 (vi).

COMITÉ "AD HOC". Vers une politique municipale pour les sans-abri, déposé au Conseil municipal de la ville de Montréal, lundi le 13 avril 1987 (vii).

CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (CCDS). Plénière sur les sans-abri, Montréal, le 10 juin 1987.

CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CSSSRMM). Éléments de réflexion sur la problématique des femmes itinérantes, Comité régional en alcoolisme et autres toxicomanies, Montréal, novembre 1983.

CÔTÉ, Marc-Henri. "La grande pauvreté à la base de l'itinérance", Femmes et Justice, vol. 2, no 5, mai 1987.

COULOMBE, Dolorès J. "Les femmes seules, itinérantes et sans-abri", Conférence de presse, organisée par Réseau d'aide, Montréal, 21 mars 1985 (i).

COULOMBE, Dolorès J. L'itinérance et le système judiciaire, thèse de M. Sc., Université de Montréal, Ecole de criminologie, Montréal, novembre 1985 (ii).

CYR, Pauline. "Clocharde demain?", La Gazette des femmes, Québec, janvier-février 1983.

DIONNE, Danielle. "L'Année internationale du logement des sans-abri", Le Journal de Centraide, avril 1987.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE. Habritus, Université de Montréal, Montréal, janvier 1987.

FORTIN, Alain. "Un toit pour moi... à quand ce droit?", Droit de parole, avril 1987.

FOURNIER, Louise. Rapport sur la santé mentale des clients du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal Inc. telle que perçue par les intervenants, Montréal, 11 octobre 1982.

FOURNIER, Louise. Santé mentale chez les itinérants et chambreurs du Centre-Ville de Montréal : stratégies d'action, Comité de travail en santé mentale du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal Inc., Montréal, avril 1984.

FRÉCHET, Lyne. "Dossier : la pauvreté. Adresse : la rue", Santé et Société, Québec, vol. 9, no 2, printemps 1987.

FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN (FRAPRU). Logement et pauvreté : dossier noir, Montréal, mars 1987.

GARRETT, Gerald R., et Howard M. BAHR. "Women on Skid Row", Quarterly Journal of Studies on Alcohol, vol. 34, no 4, 1973.

GAUTHIER, Ginette. "Geneviève Daudelin : mon secours aux femmes en quête d'un logement", Confidences, le 9 mai 1987.

HARTING, Claire. "Les sans-abri de plus en plus nombreux", Le Devoir, Montréal, 11 juin 1987.

HULL, Jon D. "Slow Descent Into Hell", Time, February 2, 1987.

JANOFF, Douglas. "Poverty and Culture Shock Are Driving Native Women to Prostitution Here", The Gazette, Montréal, 9 janvier 1987.

LAMONTAGNE, Yves, et al. Les jeunes itinérants de Montréal : une enquête transversale, Centre de recherche psychiatrique, Hôpital Louis-H. Lafontaine, Montréal, 1986.

LAMONTAGNE, Yves, et al. La jeunesse québécoise et le phénomène des sans-abri, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1987.

LAMOUREUX, Daniel. "Tangente s'occupe des jeunes sans-abri à Montréal, mais il y en a plus de 10 000", La Presse, Montréal, 11 avril 1987.

LAROCQUE, Anne-Marie, et Martine D'AMOURS. "Mon logement n'est pas à vendre", Vie ouvrière, mars 1987.

LAROUCHE, Fabienne. "Être sans-abri à 20 ans", La Presse, Montréal, 14 janvier 1987.

LAVALLÉE, Sylvie. "Itinérants : le tiers monde en ville", Vie ouvrière, janvier/février 1987.

LEE, John. "La désintoxication à l'heure des sans-abri et l'Année internationale", Perception, vol. 10, no 4, 1987.

LEMIEUX, Louis-Guy. "Le racket des maisons de chambres : une exploitation de plus en plus subtile", Le Soleil, Québec, 12 février 1987.

MARIN, Peter. "Helping and Hating the Homeless". Harper's, January 1987.

McLAUGHLIN, MaryAnn. "Homelessness in Canada", Perception, vol. 10, no 2, 1987.

McLEOD, Bruce. "The Rage of Metro's Homeless People", The Toronto Star, Toronto, March 31, 1987.

MERCIER, Céline. Itinérance et alcoolisme : recension de publications, Centre d'accueil Préfontaine, Montréal, février 1986.

MORAZAIN, Jeanne. "Dis-moi où tu habites", Ma Caisse, vol. 24, no 2, mars-avril 1987.

NICHOLS, Mark, et Ann FINLAYSON. "The Search for a Future", Maclean's, vol. 100, no 7, February 16, 1987.

NOËl, André. "Montréal commence ses consultations sur les problèmes des itinérants", La Presse, Montréal, 4 février 1987.

PAVREAU, Mariane. "Le Comité des sans-abri réclame l'aide des gouvernements pour les itinérants de Montréal", La Presse, Montréal, 14 avril 1987.

RACINE, Guylaine. Auberge Madeleine : profil de la clientèle et services offerts, présenté au conseil d'administration de l'Auberge Madeleine, Montréal, le 10 janvier 1987.

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL. Pochette de presse, Comité sur l'Année internationale des sans-abri, Montréal, novembre 1986.

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL. "La population itinérante", Municipalité, Québec, mars-avril 1987 (i).

RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL. Document de réflexion sur la situation actuelle des sans-abri à Montréal, Montréal, avril 1987 (ii).

ROSS, Aileen D. The Lost and the Lonely : Homeless Women in Montréal, Montréal, McGill University Printing Service, 1982.

ROY, Claude. Intervention québécoise pour souligner l'Année internationale du logement des sans-abri, Société d'habitation du Québec, septembre 1986.

SCOTT, Marian. "Québec-Ottawa Program to Provide 1 000 Beds for City's Homeless : Bourbeau", The Gazette, Montréal, May 1, 1987.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. "L'année des sans-abri au Québec", À la une au gouvernement, Québec, vol. 1, no 5, juin 1987.

SITBON, Guy. "Reagan et ses clochards", Le Nouvel Observateur, no 938, 30 oct.-5 nov. 1982.

SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. "Femmes itinérantes", Femmes et Justice, vol. 2, no 3, janvier 1987.

STONER, Madeleine R. "The Plight of Homeless Women", Social Service Review, December 1983.

SUB-COMMITTEE ON HOUSING NEEDS FOR THE HOMELESS POPULATION. Draft report of the sub-committee on the housing needs of the homeless population", Metro Toronto, September 1986.

TRACEY, Lindalee. "Au pays des clochardes", La Vie en Rose, avril 1987.

TREMBLAY, Odile. "Misères urbaines", Santé et Société, vol. 9, no 2, printemps 1987.

VENNE, Michel. "La nuit, tous les clochards sont gris", Le Matin, Montréal, 9 février 1987.

VIAU, Serge. "La pauvreté nous menace toutes", Châtelaine, février 1981.

WILSON, Donna J. Montréal Marginalized Women Project, the Anglican Diocese of Montréal, Montréal, June 30, 1983.